

**N°20-09-109**

L'an deux mil vingt, le jeudi 17 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 8 septembre 2020.

**Présents :**

Mesdames POURCHEL I. (reçoit pouvoir de V. WESTENHOEFFER) ; POULAIN P. ; COFFIN H. ; DELRUE J. ; BERQUEZ M.L. ; LEROY M. ; LEROY I. ; ROLLAND P. ; TAVERNE M.H. ; FOUACHE-DELBECQ S. ; MERLO S.

Messieurs DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; LECAILLE S. ; DENECQUE J.F. ; GARDIN J. ; COLIN O. ; FRANQUE G.A. ; DOMMANGET A. ; LAVOGEZ S. ; POURCHEL L. ; DELATTRE J. ; CAUX P. ; OBERT O. ; FAUVIAUX F. ; DEVIGNE M. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MONBAILLY V. ; WILQUIN G. ; COYOT J.C. ; BRUSSELLE D. ; CORDIER A. ; AMMEUX C. ; WACQUET P. ; TELLIER C. ; LAURENT S. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

**Absents excusés :**

Madame WESTENHOEFFER V. (donne pouvoir à I. POURCHEL)

Messieurs PRUVOST M. ; LHEUREUX M. ; SENECAT D. ; CROQUELOIS J.M. ; DUSART J.P. ; DUFOUR O. ; LEFEBVRE S. ; MERLO O.

**Absents :**

Messieurs VASSEUR C. ; LOUIS D.

1

Monsieur Didier BEE est élu secrétaire.

**OBJET : SDIS - VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE PAR LA CCPL EN LIEU ET PLACE DES COMMUNES**

**Rapporteur : Didier BEE**

Depuis sa création, la CCPL supporte le financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours en lieu et place des communes adhérentes. Cette participation est couverte par la fiscalité et représente une somme importante dans le budget communautaire. Elle s'élève pour 2020 à environ 690 000 € (contribution incendie + allocation de vétérance), soit 28,39 € par habitant.

Il est à noter que nombre d'intercommunalités voisines ont décidé de mettre fin à cette prise en charge compte tenu de l'importance des coûts que cela représente.

Conformément à l'article L 1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de pouvoir notifier à la CCPL le montant de sa contribution 2021, le SDIS sollicite la CCPL afin de connaître sa position sur le maintien de ce recouvrement en lieu et place des communes sur la base de la population municipale.

Il est proposé de confirmer l'engagement de la CCPL pour 2021 sur la base du tableau suivant :

<b>COMMUNES</b>	<b>Population municipale</b>	<b>Contribution SDIS 2020 pour information</b>
ACQUIN-WESTBECOURT	833	23 648,87 €
AFFRINGUES	239	6 785,21 €
ALQUINES	999	28 361,61 €
AUDREHEM	562	15 955,18 €
BAYENGHEM-LES-SENINGHEM	324	9 198,36 €
BLEQUIN	519	14 734,41 €
BOISDINGHEM	249	7 069,11 €
BONNINGUES-LES-ARDRES	656	18 623,84 €
BOUVELINGHEM	219	6 217,41 €
CLERQUES	327	9 283,53 €
CLETY	772	21 917,08 €
COULOMBY	737	20 923,43 €
DOHEM	828	23 506,92 €
ELNES	914	25 948,46 €
ESCOEUILLES	479	13 598,81 €
ESQUERDES	1 629	46 247,31 €
HAUT-LOQUIN	185	5 252,15 €
JOURNY	287	8 147,93 €
LEDINGHEM	338	9 595,82 €
LEULINGHEM	252	7 154,28 €
LUMBRES	3 626	102 942,14 €
NIELLES-LES-BLEQUIN	847	24 046,33 €
OUVE-WIRQUIN	506	14 365,34 €
PIHEM	948	26 913,72 €
QUELMES	576	16 352,64 €
QUERCAMPS	269	7 636,91 €
REBERGUES	375	10 646,25 €
REMILLY-WIRQUIN	349	9 908,11 €
SENINGHEM	722	20 497,58 €
SETQUES	608	17 261,12 €
SURQUES	640	18 169,60 €

VAUDRINGHEM	532	15 103,48 €
WAVRANS-SUR-L'AA	1 270	36 055,30 €
WISMES	491	13 939,49 €
WISQUES	226	6 416,14 €
ZUDAUSQUES	915	25 976,85 €
	<b>24 248</b>	<b>688 400,72 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** :

- De confirmer l'engagement de la CCPL auprès du SDIS en lieu et place des communes
- D'autoriser le Président à signer tout document administratif ou comptable permettant la mise en œuvre de la présente délibération

Pour extrait conforme.

Le Président,

